



Compagnie d'Arc de Montmorency

10 rue DEBERNY

95160 MONTMORENCY

N° agrément FFTA : 2595012

Les Archers de la Compagnie d'Arc de Montmorency ont le plaisir de vous inviter au

CONCOURS SPECIAL JEUNES DU CD 95

Dimanche 29 mars 2015

Le concours « Spécial Jeunes » est une compétition mixte ouverte aux jeunes archers des catégories Poussin à Cadet tirant en arc classique ou arc à poulies (les arcs à poulies utilisent le 10 réduit). Le tir se fait à 15 mètres sur des blasons adaptés au niveau de l'archer (voir règlement joint)

Lieu : Gymnase des Gallérands rue des haras **95160 MONTMORENCY** (Voir plan d'accès)

Coordonnées GPS : 48°59'19.81''N 2°19'49.48''E

Horaire :

- Ouverture du greffe : 9h00
- Echauffements : 9h30
- Vérification du matériel : 10h00
- Début des tirs (2 volées de réglage) : 10h15
- Début des phases finales : 13h30
- Remise des récompenses : vers 16h30

INSCRIPTIONS : Toutes catégories **4,50 € avant le 21 mars 2015**, à l'aide du bordereau ci-joint.

Chèques à l'ordre de :

Compagnie d'Arc de Montmorency

Adressés à :

Madame MAUGUIN Carole

18 rue des piquettes

95 580 MARGENCY

Tel : 06 14 23 39 19

E.mail : concours@ciearcmontmorency.com

Les réservations téléphoniques doivent être confirmées sous 72 heures par écrit et accompagnées du règlement.

Récompenses

Aux 3 premiers de chaque catégorie

Les trois meilleurs de chaque catégorie sont qualifiés pour la finale « Spécial Jeunes » régionale ;

A noter :

La tenue de club ou de compagnie est vivement souhaitée. Les chaussures de salle sont obligatoires

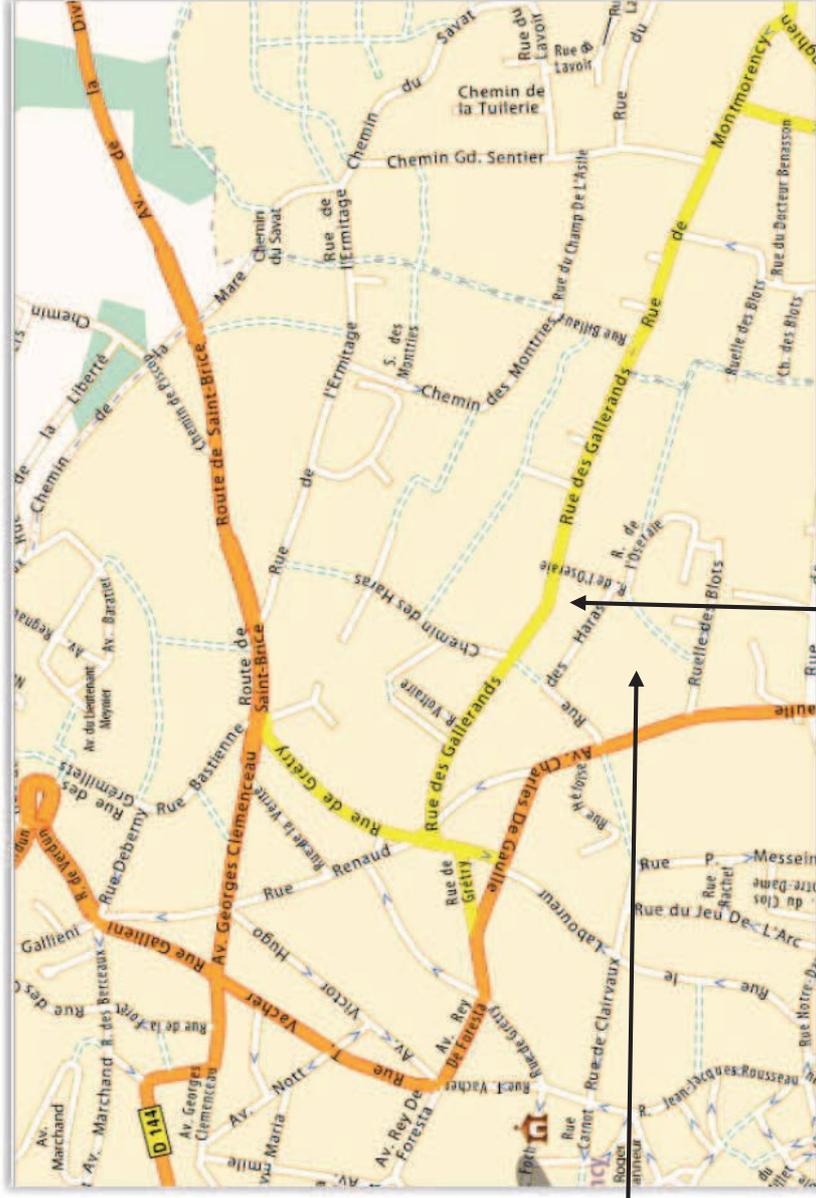
Le « Justificatif des tentatives » et l'attestation de licence avec photo ou avec pièce d'identité sont obligatoires

L'utilisation des flèches carbonées est sous l'entière responsabilité du tireur

Le mandat et les résultats seront consultables et téléchargeables sur le site de la compagnie d'Arc de Montmorency : www.CieArcMontmorency.com et celui du CD95 <http://cd95tirarc.free.fr>

Buffet et boissons à votre disposition tout au long de la compétition

Plan d'accès au gymnase des Gallerands



Parking

Gymnase des Gallerands

Coordonnées GPS : 48°59'19.81"N 2°19'49.48"E

Règlement du concours « Spécial Jeunes »

Le concours « Spécial Jeunes » est ouvert aux catégories benjamin à cadet.

Les juniors ne sont plus admis. Pour les poussins, le concours est adapté en fonction des possibilités de l'organisateur.

Le tir se fait à 15 mètres sur des blasons adaptés à chaque niveau. Le temps de tir est de deux minutes pour trois flèches. Le concours se déroule en 2 séries de 6 volées de 3 flèches.

Niveaux :

Les niveaux sont définis de la façon suivante :

Niveau	Expert	As	1	2	3
Flèche correspondante	Rouge	Bleue	Noire	Blanche	Sans
Blason	40 cm	40 cm	60 cm	80 cm	122 cm

Avant la compétition, l'archer doit présenter au greffe son justificatif de niveau datant de moins d'un mois. Tout jeune sans justificatif de niveau sera classé en « Expert ».

Toutefois, un jeune pratiquant la compétition et n'ayant pas tenté régulièrement un passage de flèche peut être classé en utilisant le tableau d'équivalences suivant :

Niveau	Expert	As	1	2	3
Blason de 40 cm	De 361 à 410	De 301 à 360	De 231 à 300	De 151 à 230	150 ou moins
Blason de 60 cm	De 481 à 520	De 391 à 480	De 291 à 390	De 191 à 290	190 ou moins

Remarque : les jeunes ayant obtenu la flèche jaune ou ayant fait des scores supérieurs à 410 (blason de 40) ou 520 (blason de 60) en compétition ne peuvent participer au concours « Spécial Jeunes ».

Un jeune inscrit dans un niveau qui n'est pas le sien, si l'erreur n'est pas décelée avant le début des tirs, sera exclu du classement.

A l'issue des tirs de qualifications, une finale de classement par rounds est organisée.

Les huit meilleurs archers de chaque catégorie sont sélectionnés pour les rounds.

Chaque round se déroule en 3 volées de 3 flèches.

Pour les arcs à poulies, le dix réduit est appliqué et ce pendant toute la durée du concours (tirs qualificatifs et rounds)

Tous les archers qualifiés pour les tirs de classement tirent jusqu'à la fin de la rencontre.

Départage des égalités :

Durant les qualificatifs, suivant le nombre de 10 puis de 9.

Durant les phases finales, une flèche de barrage est tirée pour départager les archers pour le passage en phase suivante.

Cas des poussins :

Ils tirent obligatoirement sur un blason de 122 cm et participent uniquement au tir qualificatif. Leur classement est annoncé à l'issue de ce tir.

Finale régionale : Les inscriptions sont sous les responsabilités des commissions jeunes départementales.

Rappel :

Le passeport jeune ou fédéral, la licence et le certificat médical sont obligatoires.

L'archer doit obligatoirement avoir effectué une tentative de passage de flèche dans le mois précédant la compétition : présenter le document de contrôle niveau mensuel (en annexe).

Justificatif des tentatives de passage de flèches

Club ou compagnie :					
N° de licence :		NOM :		Prénom :	
Date	Flèche tentée	Score	Flèche acquise	Nom du responsable	Signature

Club ou compagnie :					
N° de licence :		NOM :		Prénom :	
Date	Flèche tentée	Score	Flèche acquise	Nom du responsable	Signature

Club ou compagnie :					
N° de licence :		NOM :		Prénom :	
Date	Flèche tentée	Score	Flèche acquise	Nom du responsable	Signature

Club ou compagnie :					
N° de licence :		NOM :		Prénom :	
Date	Flèche tentée	Score	Flèche acquise	Nom du responsable	Signature

Club ou compagnie :					
N° de licence :		NOM :		Prénom :	
Date	Flèche tentée	Score	Flèche acquise	Nom du responsable	Signature